L'ESSentiel

Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme **« un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».** Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective.**

Les chiffres clés de l'Emploi

En 2019, l'ESS représente **14,1% des établissements employeurs*** sur votre territoire, qui emploient **13,8% des salariés*** de votre communauté de communes.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'**Action Sociale ;**
- Le secteur des **Services divers ;**
- Celui des **Arts, Sport & Loisir.**

Implantation des entreprises de l'ESS

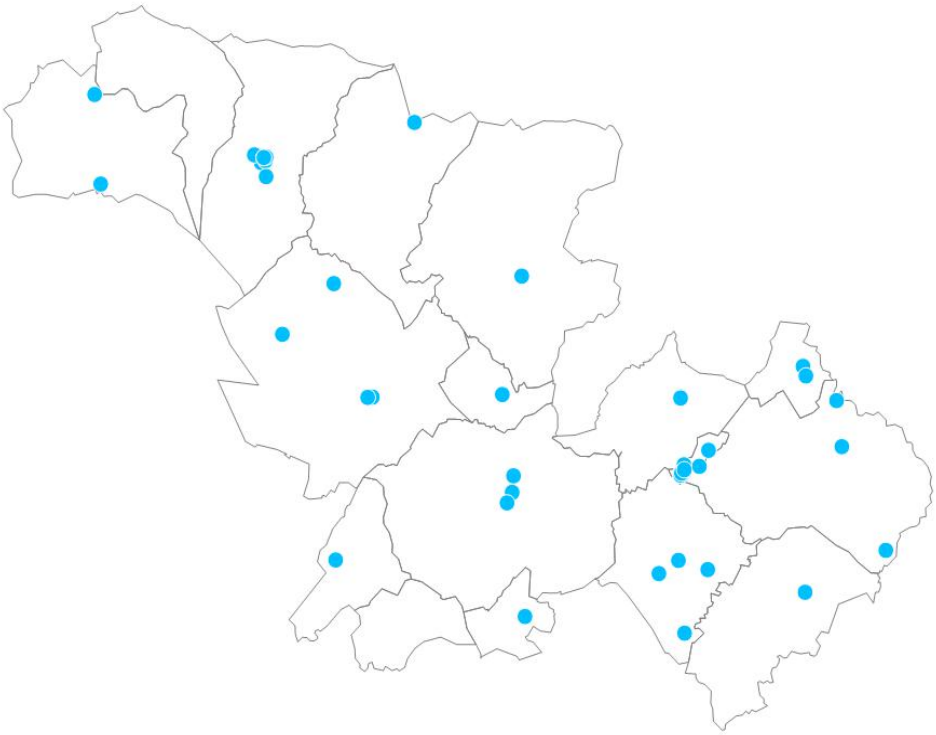

Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Marche Occitane – Val d'Anglin	163	13,8%	36	14,1%
Indre	8 139	11,6%	889	11,8%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

cress
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre - Val de Loire

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org